

VOUS ÊTES LAURÉAT

➔ QUELLES SONT VOS CONDITIONS DE STAGE, DE RÉMUNÉRATION ET DE FORMATION ?

 Votre situation universitaire à la rentrée 2014	Vous êtes titulaire d'un M1	Vous êtes titulaire d'un M2	Vous êtes titulaire d'un M2						
Votre expérience professionnelle	Avec ou sans expérience professionnelle significative	Sans expérience professionnelle significative	Expérience professionnelle significative (soit 1,5 année d'exercice d'enseignement dans la même discipline ou de CPE, sur les trois dernières années)						
Vos conditions de service durant l'année de stage	Agrégé : 7 h à 9 h Certifié : 8h à 10h CPE et enseignant documentaliste : 18 h	Agrégé : 7 h à 9 h Certifié : 8h à 10h CPE et enseignant documentaliste : 18 h	Agrégé : 15 h Certifié : 18 h Documentaliste : 36 h (dont 6 h de forfait pédagogique) CPE : 35 h						
Votre rémunération de départ (montants p. 11)	Echelon 1	Echelon 1	Echelon 1						
Votre formation	Formation en M2 MEEF Tutorat mixte : 1 tuteur dans l'établissement 1 tuteur dans l'ESPE	Parcours de formation adapté à l'ESPE 1 tuteur dans l'établissement <i>Le SNES revendique également un suivi par l'ESPE : tuteur ESPE ou visites conseils des formateurs comme les dispositions nationales le prévoient. De plus, l'avis de l'ESPE devrait être pris en compte dans la titularisation.</i>	Parcours de formation adapté à l'ESPE 1 tuteur dans l'établissement <i>Le SNES revendique également un suivi par l'ESPE : tuteur ESPE ou visites conseils des formateurs comme les dispositions nationales le prévoient. De plus, l'avis de l'ESPE devrait être pris en compte dans la titularisation.</i>						
Organisation de votre emploi du temps	Deux journées doivent être libérées dans votre emploi du temps et réservées à la formation, selon le tableau ci-dessous. <table border="1" data-bbox="448 1234 1137 1727"> <tbody> <tr> <td data-bbox="448 1234 695 1442">mercredi et jeudi</td> <td data-bbox="695 1234 1137 1442"> - Documentation* - Philosophie, SES - Allemand*, Anglais, Espagnol - Éducation musicale* - Arts plastiques*, Arts appliqués - biochimie (option GB^o) et Biotechnologie - STMS </td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 1442 695 1491">lundi et mercredi</td> <td data-bbox="695 1442 1137 1491">- Histoire-Géographie</td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 1491 695 1727">mardi et mercredi</td> <td data-bbox="695 1491 1137 1727"> - CPE - Lettres-Classiques et lettres-Modernes - Chinois*, Italien* - mathématiques - SII^o - Sciences physiques - SVT - Economie-Gestion </td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="448 1727 1137 1783">ATTENTION : certaines formations se déroulent à l'ESPE de Paris (*) ou de Créteil (°)</p>		mercredi et jeudi	- Documentation* - Philosophie, SES - Allemand*, Anglais, Espagnol - Éducation musicale* - Arts plastiques*, Arts appliqués - biochimie (option GB ^o) et Biotechnologie - STMS	lundi et mercredi	- Histoire-Géographie	mardi et mercredi	- CPE - Lettres-Classiques et lettres-Modernes - Chinois*, Italien* - mathématiques - SII ^o - Sciences physiques - SVT - Economie-Gestion	Les journées de formation dépendent des dates des stages de formation académique et se font le cas échéant sur le temps de service (la convocation au stage vaut ordre de mission et donc autorisation d'absence sans rattrapage des cours).
mercredi et jeudi	- Documentation* - Philosophie, SES - Allemand*, Anglais, Espagnol - Éducation musicale* - Arts plastiques*, Arts appliqués - biochimie (option GB ^o) et Biotechnologie - STMS								
lundi et mercredi	- Histoire-Géographie								
mardi et mercredi	- CPE - Lettres-Classiques et lettres-Modernes - Chinois*, Italien* - mathématiques - SII ^o - Sciences physiques - SVT - Economie-Gestion								

➔ LAURÉAT(E) DU CONCOURS RÉNOVÉ, COMMENT ALLEZ-VOUS ÊTRE TITULARISÉ(E) ?

Vous êtes certifié(e) ou CPE :

Votre titularisation sera prononcée par un jury sur la base des avis de l'inspection, et de l'ESPE (et peut être du chef d'établissement, les modalités précises ne sont pas encore connues). La validation du M2 constituera une condition nécessaire à votre validation. **N'hésitez pas à nous contacter pour toute question sur votre titularisation.**

Vous êtes agrégé(e) :

La titularisation des agrégés dépend de l'avis du corps d'inspection au terme d'une inspection, (le Ministère projette que l'avis de l'ESPE et du Chef d'établissement soient également pris en compte), et après avis de la CAPA des agrégés dans laquelle siègent les élus des personnels. **N'hésitez pas à nous contacter pour toute question sur votre titularisation.**

